



Réunion du 5 février 2010 en Préfecture de Région sur la REATE en CORSE

Le 5 février à Ajaccio avait lieu une réunion entre le Préfet de région, les organisations syndicales et les directions départementales et régionales, sur « la réforme de l'administration territoriale de l'Etat ou REATE, et ses effets concrets en Corse »

En préambule la CGT a fait une déclaration pour dénoncer le décret sur « la réorientation professionnelle dans la fonction publique » qui doit être présenté au Conseil supérieur de la fonction publique le 11 février, tout comme elle avait dénoncé et combattu la loi votée le 3 août 2009 sur « la mobilité et les parcours professionnels dans la fonction publique ».

En effet, en application de ce décret, il sera possible d'imposer à un fonctionnaire dont le ministère est restructuré, un changement de métier ou de résidence, sous peine de mise en disponibilité d'office (donc sans traitement) au bout du 3^e refus.

Ce décret va bien sûr dans le même sens que la RGPP et sa politique de réductions massives d'emplois.

Nous avons aussi dénoncé qu'en Corse, où le taux de chômage est de 20%, la RGPP va encore augmenter ces chiffres dans une des régions les plus administrées de France en raison de sa forte ruralité ; région fortement rurale et mal desservie par les transports, et donc d'autant plus nécessiteuse en services publics de proximité.

Nous avons demandé que nous soient communiqués les chiffres des suppressions d'emploi en Corse pour 2010, le Préfet s'y est engagé ; nous ont déjà été communiqués à titre indicatif ceux de la Préfecture – 10,

ceux de l'Enseignement – 36 ;

si on y ajoute ceux des Impôts et du Trésor – 16

et ceux des Douanes – 5,

on arrive déjà à un total (partiel) de – 67.

Il nous a été affirmé que les économies liées à la RGPP seraient pour moitié redistribuées sur le salaire des fonctionnaires ; or les salaires n'augmentent pourtant pas à moins de faire des heures supplémentaires.

Dans le cadre des fusions de services, nous avons également dénoncé la non-régularisation des régimes indemnitaires, la CGT demande donc la régularisation, par le haut, des régimes indemnitaires qui fusionnent, selon l'adage « à travail égal salaire égal ».

Ensuite nous ont été présentés plusieurs schémas et organigrammes sur la REATE et de l'organisation des services de l'Etat en Corse au 1^{er} janvier 2010, schémas et organigrammes joints.

Pour rappel de l'analyse de la CGT, la REATE c'est la création de nouvelles directions départementales et régionales interministérielles nées de la disparition de directions et d'équipes qui assuraient leurs missions sous l'égide des services déconcentrés ministériels. Ces nouvelles directions départementales interministérielles seront sous l'autorité directe

des préfets, eux-mêmes sous la coupe hiérarchique de Préfets de région surpuissants. Leur création permettra, selon le Premier ministre, de mutualiser les bâtiments administratifs, les moyens, les budgets, les personnels mais en fait, comme dans toutes les fusions qui se sont produites ou sont en cours, ce seront des services entiers et des lieux de services publics qui vont disparaître.

Avec bien entendu des conséquences néfastes pour l'avenir professionnel des personnels et leurs conditions de travail, et également néfastes pour les services publics qui verront disparaître ou s'amoinrir des missions nationales essentielles qui seront laissées à l'appréciation des préfets. De fait, la cohésion nationale apportée par les services publics est mise en cause et l'inégalité entre les territoires va se creuser encore plus profondément. S'y ajoute la menace que fait peser ce recul de la fonction publique d'Etat en matière de personnels et d'implantation territoriale, par des orientations sociales imposées, sur les générations futures.

Si l'on s'en tient à la logique actuelle d'un fonctionnaire remplacé sur deux partant à la retraite, les plus grandes craintes sur l'avenir de l'administration se situent dans les 3 à 5 années prochaines qui correspondent à un départ en retraite massif des fonctionnaires.

Au niveau régional, 5 directions régionales sous l'autorité du Préfet de région :

La DRAC (Affaires culturelles), la DREAL (Environnement, Aménagement et Logement), la DRAAF (Alimentation, Agriculture et Forêt), la DRJSCS (Jeunesse, Sports et Cohésion sociale, et la DIRECCTE (Entreprises, Concurrence et Consommation, Travail et Emploi)

A côté de ces directions sous haute main préfectorale, l'ARS (Agence régionale de Santé), la DRFIP (Direction régionale des Finances publiques regroupant les Impôts et le Trésor public fusionnés), et le Rectorat.

On retrouve grosso modo les mêmes schémas reproduits par des directions départementales au niveau des départements de Corse du Sud et Haute-Corse : Services de sécurité, UT DRAC, UT DREAL, DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer), DDCSPP (Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations), UT DIRECCTE, délégation départementale ARS, DDFIP, IA (Inspection Académique).

A noter pour la DIRECCTE, la création d'une antenne d'Inspection du Travail à Porto-Vecchio est annoncée, ce qui contribuera à rapprocher les salariés de l'extrême sud de ces services.

Volet immobilier :

Le but est de passer de 43 occupations réparties sur 34 sites physiques à 28 sites en réalisant une belle économie de regroupement.

L'ARS et la DRJSCS rejoindraient le site de Castellani.

La DREAL serait sur 2 sites (Cours Napoleon et Peraldi avec l'ex DRIRE)

La DDTM construirait une extension sur le terre-plein de la gare ; pour info les personnels y sont opposés en raison des contraintes spécifiques d'accueil sur ce secteur.

La DDCSPP s'installerait dans les locaux des Anciens Combattants, ces mêmes locaux fortement convoités par les personnels des Impôts et du Trésor pour le SIP d'Ajaccio.

Plus particulièrement concernant la DDFIP (Impôts et Trésor fusionnés de Corse du Sud), une étude sera prochainement lancée « sur la faisabilité d'un déménagement après cession du parc Cuneo » ; en clair ainsi que le laissent entendre les dernières infos communiquées par notre direction locale du Trésor, on pourrait envisager un autre site plus rationnellement acceptable que Cuneo pour l'implantation du SIP d'AJACCIO, que ce soit en termes de qualité d'accueil au public ou de conditions de travail pour les agents ;

la CGT a rappelé qu'elle avait demandé le report de création de ce SIP ; il conviendra de rester vigilant sur ce dossier.

La CGT a rappelé que les agents n'ont pas demandé les réformes mais les subissent, et qu'une revendication a minima est que leurs conditions de travail et de vie n'en soient pas dégradées.

La CGT a demandé que les personnels et leurs représentants soient consultés lors des CTP, et qu'il soit tenu compte dans les schémas de restructuration de l'obligation de locaux syndicaux, locaux de détente et restauration, et emplacements parking.

Le préfet nous a informé qu'une réunion aurait également lieu à Bastia.